

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Compte-rendu

Séance du 12 juillet 2017

---

L'an deux mil dix-sept, le douze juillet à 21h00, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie de Beauvais sur Tescou sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-08 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation : 06 juillet 2017**

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Bernard EGUILUZ, Maire, Patrick FRACASSIN, Madame Marie-Claire CARME, adjoints, Messieurs Florian BELOT, Marcelino DIJOUX, Franck PRADIER, Jean-François ROQUES

ABSENT EXCUSÉ : Jean-Claude MARTINEZ

Donne procuration à Marcelino DIJOUX

M. Bernard EGUILUZ, Maire de Beauvais sur Tescou, ouvre la séance et désigne Franck PRADIER comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 6 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

### Ordre du jour

1. Contrat de mission sur la phase 2 du projet avec l'architecte Régis BOULOUT
2. Acquisitions de terrains
3. Questions diverses

### 1 – CONTRAT DE MISSION – PROJET D'AMÉNAGEMENT DU VILLAGE

Pour la phase 2 du projet d'aménagement du village (concernant la tranche 1, coût évalué à 550 000 € HT).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'offre de prix sur la prestation de l'architecte urbaniste pour les études maîtrise d'œuvre et le suivi des divers travaux d'aménagement est trop élevé (montant de 30 855 € pour la tranche 1 uniquement soit 550 000 € de travaux).

Le taux de rémunération proposé initialement a été fixé pour une base de travaux approximative de 350 000 €.

Ce montant a été revu à la hausse pour atteindre la somme globale (tranche 1 et 2) à plus de 1 000 000 €.

Il sera donc demandé à l'architecte de revoir le taux de sa commission.

### 2 – ACQUISITION DE TERRAIN

Pour mener à bien les aménagements divers prévus dans le projet communal, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à des acquisitions de terrains.

#### DEL2017 17 : acquisition de la parcelle ZE 156

La commune souhaite acquérir la parcelle ZE 156, pour une superficie de 164 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Jean-François BROUSSE, Pour effectuer le chemin d'accès au lotissement, Monsieur le Maire propose d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle ZE 156.

En contrepartie de cette cession, la commune s'engage à amener le réseau d'assainissement au droit de sa parcelle constructible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés vote pour l'acquisition du terrain cadastré ZE 156 appartenant à Monsieur Jean-François BROUSSE.

#### **DEL2017 18 : acquisition pour partie de la parcelle ZE 157**

Pour réaliser des parkings, Monsieur le Maire propose d'acquérir à l'euro symbolique 2 bandes de terres sur la parcelle ZE 157, appartenant aux conjoints GARCIA Frère et sœurs :

- une bande de 6,30m sur environ 40m situé au Nord de la parcelle ZE 157,
- une bande de 7,50m sur environ 55m situé au sud de ladite parcelle,

En contrepartie de cette cession, la commune s'engage à amener le réseau d'assainissement au droit de la parcelle ZE 157 avec les 3 tabourets de raccordement en limite des 3 lots constructibles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote pour l'acquisition de deux bandes de terres sur la parcelle ZE 157 appartenant aux conjoints GARCIA frère et sœurs.

#### **DEL2017 19 : acquisition de terrains sur les parcelles ZI 61 et ZI 62 appartenant à Monsieur Jean-Pierre PONGIS**

Pour des raisons de sécurité routière, dans la perspective d'un futur giratoire et pour re-calibrer les RD 37 et RD 137, Monsieur le Maire propose d'acquérir au prix de 1€ le m<sup>2</sup> :

- Une bande de terrain de 1000m<sup>2</sup> environ, situé au Nord de la parcelle ZI 62 (jouxte la RD 37 et RD 137)
- Une bande de terrain de 1000m<sup>2</sup> environ, situé au Sud de la parcelle ZI 61 (jouxte la RD 37 et RD 137)
- Une bande de terrain de 50m<sup>2</sup> situé au Sud de la parcelle ZI 61 (jouxte la RD 137)

Soit l'acquisition d'une surface globale d'environ 1 150m<sup>2</sup> au prix de 1 150€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'acquérir les bandes de terrains comme précisé ci-dessus, pour une surface globale de 1 150m<sup>2</sup> fixé au prix d'1€ le m<sup>2</sup> soit un montant de 1 150 €.

#### **DEL2017 20 : Vente parcelle du lot n°1 située à l'entrée du lotissement communal.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame CHANAL est toujours intéressée pour acheter le lot n°1, du lotissement communal, d'une surface environ de 800m<sup>2</sup> fixé à 50€ TTC le m<sup>2</sup> (prix fixé par le Conseil Municipal lors de la réunion du 6 septembre 2016).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de vendre le lot n°1 à Madame CHANAL pour le prix de 50€ TTC le m<sup>2</sup>.

### **3 – QUESTIONS DIVERSES**

**1 - Recrutement d'un agent communal :** L'entretien des espaces publics, des cimetières, de la station d'assainissement collectif, prochainement l'entretien de l'espace de loisirs communal, plus d'autres tâches multiples et variées, nécessitent l'embauche d'un agent d'entretien communal, Le recrutement de cet agent, pour un temps partiel de 7 à 8h par semaine serait effectif à partir du début d'année 2018, La réflexion sera à mener afin de définir les critères d'embauche et évaluer les coûts.

**2 - Tête de Pont détériorée** sur la RD 999 au niveau du chemin d'exploitation de Monsieur BELOT. Les services voiries du département seront prévenus pour effectuer la réparation.

**3 - Élagage d'arbres au lamier :** pour les gros engins agricoles, il y a des difficultés à rouler sur des sections de la voirie communale et départementale. L'élagage d'arbres au lamier est rendu nécessaire. Les endroits seront identifiés par la commission voirie pour demander un devis.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire, Bernard EGUILUZ, clôt la séance du conseil municipal de Beauvais sur Tescou à 23h.

Le Secrétaire  
Franck PRADIER

Le Maire  
Bernard EGUILUZ